SEANCE DU 24 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur RÉGEARD Loïc, Maire.

<u>Étaient présents</u>: MM. MONTIGNÉ Claude, BESSIN Pascal, MASSON Jean-Paul, LEFEUVRE André, BARBY Éric, EGAULT Pascal, CROQUISON Sébastien, Mmes GASCOIN Laurence, NIVOL Nadine, HOUIT Yolande, GUYNEMER Patricia, CAZIN Mireille, NIVOLE Nathalie, VERGER Laurence, SAUVEUR Pauline, LEBAS Sophie et ROZE Marie-Paule.

Absent: M. de LORGERIL Olivier.

Un scrutin a eu lieu ; Mme LEBAS Sophie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2016
- Élection du secrétaire de séance
 - 1. Résultats du marché : aménagement de la rue du Stade et de la rue Edmond Harand
 - 2. Ouverture définitive d'une classe en primaire à la rentrée scolaire de septembre 2016
 - 3. Urbanisme : Modification du périmètre de protection des Bâtiments de France
 - 4. Informations diverses
 - 5. Questions diverses

Partie Budgétaire

BUDGET COMMUNAL

- Compte Administratif exercice 2015
- Compte de Gestion exercice 2015
- Affectation des résultats
- Détermination des taux d'imposition
- Subventions communales 2016
- Budget Primitif exercice 2016

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Compte Administratif exercice 2015
- Compte de Gestion exercice 2015
- Affectation des résultats
- Budget Primitif exercice 2016

BUDGET LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN A VENT

- Compte Administratif exercice 2015
- Compte de Gestion exercice 2015
- Affectation des résultats
- Budget Primitif exercice 2016

I- RÉSULTATS DU MARCHÉ CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT URBAIN DE LA RUE DU STADE ET DE LA RUE EDMOND HARAND (délibération n°21-2016)

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 11 mars 2016 à 16 heures pour l'ouverture des plis du marché concernant les travaux d'aménagement urbain, rue du Stade et rue Edmond Harand.

Le cabinet QUARTA, maître d'œuvre, a vérifié la pertinence des offres reçues.

Le contrôle des offres n'a pas fait ressortir d'erreur de calcul.

Vu la délibération n°27-2010 du 04 mars 2010 portant sur la maîtrise d'œuvre retenue pour le projet d'aménagement susnommé,

Vu la délibération n°16-2014 du 11 mars 2014 portant sur l'**A**vant-**P**rojet **S**ommaire de cet aménagement,

Vu la délibération n°64-2014 du 05 juin 2014 portant sur l'avenant de la maîtrise d'œuvre (forfait de rémunération fixé à 14 500 € HT),

Vu la délibération n°01-2016 du 14 janvier 2016 portant sur la réactualisation du projet urbain de la rue du Stade et de la rue Edmond Harand (estimation prévisionnelle de 115 087 € HT),

Vu la délibération n°02-2016 du 14 janvier 2016 portant sur l'approbation du **D**ossier de **C**onsultation des **E**ntreprises,

Compte tenu du prix des prestations (40 %) et de la valeur technique des offres (60 %), il ressort que l'entreprise LEHAGRE obtient la meilleure note.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE la proposition de l'entreprise LEHAGRE pour les travaux d'aménagement de la rue du Stade et de la rue Edmond Harand, qui s'élève à 95 500 € HT,
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense en section d'investissement au budget communal (partie : voirie) et en section d'investissement au budget assainissement (partie : réseaux des eaux usées)
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment l'acte d'engagement.

II- <u>AFFECTATION D'UN EMPLOI NIVEAU ÉLÉMENTAIRE À L'ÉCOLE PRIMAIRE – RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2016 (délibération n°22-2016)</u>

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine portant sur les modalités de préparation de la rentrée scolaire 2016 dans le premier degré public. Il est rappelé que la dotation attribuée au Département pour septembre 2016 a été fixée à plus de 49 emplois. Notre commune a été retenue pour une affectation d'un emploi élémentaire à l'école primaire. Il est demandé à M. le Maire de soumettre cette proposition au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable à l'affectation d'un emploi élémentaire à l'école primaire, à la rentrée scolaire 2016 2017.
- CHARGE M. le Maire de transmettre cette délibération à l'Inspection Académique,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

III- MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (délibération n°23-2016)

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en date du 30 décembre 2015 faisant part de la possibilité de modifier le périmètre de 500 mètres conformément aux dispositions de l'article L 621-30 du Code du Patrimoine.

En effet, l'architecte des Bâtiments de France, compte tenu du monument historique de notre commune (château de la Bourbansais), considère que l'élaboration d'un périmètre de protection modifié peut être envisagée, afin de recentrer l'action de l'État aux enjeux patrimoniaux essentiels.

Monsieur le Maire propose de lancer cette procédure en partenariat avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) pour ne prendre en compte que les éléments bâtis ou non bâtis qui participent de l'intérêt ou de l'histoire du monument historique.

Le cabinet Prigent et associés propose d'accompagner la commune en parallèle de la modification du PLU décidée en séance municipale de février 2016.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention : Mme Sauveur) :

- **DÉCIDE** de modifier le périmètre de protection de notre document d'urbanisme,
- **RETIENT** le cabinet Prigent et associés pour la mise en place d'un Périmètre de Protection Modifié (PPM) conformément aux dispositions de l'article L 621-30 du Code du Patrimoine, autour du château de la Bourbansais dans le cadre de la prochaine modification du PLU, sous l'autorité de l'architecte des Bâtiments de France et du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP),

Le cabinet Prigent et associés propose de réaliser cette étude pour un montant de 4 200 € HT. Cette dépense sera inscrite en section d'investissement au budget communal 2016.

• DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

IV- RÉALISATION DE PASSERELLES À L'ÉTANG DE PITREL (délibération n°24-2016)

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que les passerelles de l'étang de Pitrel sont dangereuses.

Pour prolonger la remise en état du site (curage de l'étang réalisé en 2014, passage du circuit de randonnée par le chemin dit perdu, près du domaine de la Bourbansais), il propose de recourir aux services de la Communauté de communes Bretagne romantique pour effectuer les travaux de remise en état. La réalisation des travaux s'articulerait comme suit :

- → Fourniture par le service voirie des matériaux nécessaires à la remise en état des passerelles pour un coût total de 5.868,00€ TTC correspondant à la passerelle n°1 (10.20 ml) pour un montant de 3 304.80 € TTC et la passerelle n°2 (7.20 ml) pour un montant de 2 563.20 € TTC
- → Démontage et de montage, par le chantier d'insertion CAP, des 2 passerelles évalués à 192 heures (10 € / heure) : 1 920 € TTC

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition du service voirie de la Communauté de Communauté de la Bretagne Romantique pour la fourniture après mise en concurrence, des matériaux nécessaires réalisation de 2 passerelles pour l'étang de Pitrel, pour un montant de 5.868,00 € TTC.
- ACCEPTE la proposition de confier la pose des deux ouvrages au Chantier d'insertion (CAP) pour un montant de 1.920,00€ TTC.
- DÉCIDE d'inscrire cette dépense en section d'investissement au budget communal 2016.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents, dont l'avenant à la convention de mandat, se rapportant à ce dossier.

V- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR (délibérations n°26 à 28-2016)

BUDGET COMMUNAL DE L'ANNÉE 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT DE L'ANNÉE 2015 BUDGET LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN A VENT DE L'ANNÉE 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DÉCLARE** que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VI- AFFECTATION DU RÉSULTATS - BUDGET COMMUNAL (délibération n°29-2016)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif et le Compte du Gestion de l'exercice 2015, et après en avoir délibéré,

BUDGET COMMUNAL

- **DÉCIDE** de voter l'affectation des résultats comme suit :
 - ✓ Solde d'exécution d'investissement N-1 : + 370 411.85 €
 - ✓ Résultats de fonctionnement N-1 : + 909 201.19 €
 - ✓ Résultats à affecter : + 909 201.19 €
 - ✓ Affectation en réserve : + 400 000.00 €
 - ✓ Report en fonctionnement : + 509 201.19 €

VII- AFFECTATION DU RÉSULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT (délibération n°30-2016)

<u>Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif et le Compte du Gestion</u> de l'exercice 2015, et après en avoir délibéré,

BUDGET ASSAINISSEMENT

DÉCIDE de voter l'affectation des résultats comme suit :

✓ Solde d'exécution d'investissement N-1 : + 22 334.42 €

✓ Résultats de fonctionnement N-1 : + 269 693.28 €

✓ Résultats à affecter : + 269 693.28 €

✓ Affectation en réserve : + 33 000 €

✓ Report en fonctionnement : + 236 693.28 €

VIII- AFFECTATION DU RÉSULTATS - BUDGET LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN À VENT (délibération n°31-2016)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif et le Compte du Gestion de l'exercice 2015, et après en avoir délibéré,

BUDGET LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN À VENT

- DÉCIDE de voter l'affectation des résultats comme suit :
 - ✓ Solde d'exécution d'investissement N-1 : 0 €
 - ✓ Résultats de fonctionnement N-1 : 71 055.33 €
 - ✓ Report en fonctionnement : 71 055.33 €

IX- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 (délibération n°32-2016)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016, comme suit :

Taxe d'habitation : 14.50 %
Taxe foncière (bâti) : 18.70 %
Taxe foncière (non bâti) : 44.35 %

X- SUBVENTIONS 2016 (délibération n°33-2016)

Monsieur le Maire rappelle les subventions versées aux associations en 2015 et présente toutes celles reçues cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

• **DÉCIDE** d'accorder aux associations locales les sommes suivantes en 2016 :

ASSOCIATIONS	2016
Coopérative scolaire (parents d'élèves)	3 500 €
Foyer laïc (section basket, fête locale, gymnastique volontaire, randonnées et badminton)	2 500 €
Club du Linon – football	250 €
Club de football St Domineuc / Tinténiac	250 €
Club de l'amitié	500€
CATM - Anciens combattants	1 000 €
A.C.C.A – chasse	500€
U.S.L – St Domineuc	150 €

O.S.B.R. (1 € / habitant)	1 800 €
Comice agricole	1 080 €
Gribouille	650 €
ADMR Tinténiac	500€
Association de la MARPA de Pleugueneuc	500€
Prévention routière (information dans les écoles)	200€

XI- VOTE BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 (délibération n°34-2016)

Le Conseil Municipal,

- **VOTE**, à l'unanimité, le budget de l'exercice 2016, tel qu'il est proposé par M. le Maire.
 - **COMMUNE** Budget équilibré en recettes et en dépenses

section de fonctionnement : 1 501 704.00 €
 section d'investissement : 1 518 000.00 €

ASSAINISSEMENT - Budget équilibré en recettes et en dépenses

section d'exploitation : 272 800.00 €
 section d'investissement : 80 335.00 €

LOTISSEMENT CHAMPAGNE - Budget équilibré en recettes et en dépenses

section de fonctionnement : 72 600.00 €

X- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques (mutualisation avec la CCBR)
- Dates à retenir :
- → Commission DSP assainissement : mardi 29 mars à 11 heures
- → Comité de gestion de la Caisse des écoles : mardi 29 mars à 17h30
- → Conseil d'administration du CCAS : mardi 29 mars à 18h30
- → Commission projet mairie : jeudi 31 mars à 16 heures
- → Commission Plan Local d'Urbanisme : 1ère réunion modification du PLU
- → Commission internet : mardi 19 avril à 14 heures avec M. Trocmé CCBR
- → Commémoration souvenir cérémonie des Anciens Combattants d'Indochine le 23 avril 2016

Questions diverses:

Mme Sauveur demande si la mairie a prévu une commémoration de la bataille de Verdun. Pour l'instant, la Préfecture n'a pas donné de consignes précises.

M. Croquison interpelle M. le Maire au sujet de l'effacement des réseaux en campagne. Dans certains hameaux, les réseaux sont nombreux, vétustes et complexes. Il faudrait peut-être lancer une réflexion sur ce sujet et lister les points noirs sur la commune. Le SDE 35 soutient-il financièrement ces projets d'effacement ?

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Loïc RÉGEARD déclare la session close.

La séance est levée à 23h30.

A Pleugueneuc, le 30 mars 2016.

Vu le Maire,

M. Loïc Régeard